

### Edito

Le combat politique est parfois dur, les confrontations d'idées dérivent parfois dans des querelles et des invectives personnelles.

Antony Plus n'envisage pas la politique de cette manière, et nous nous efforçons toujours de respecter la personnalité de nos adversaires.

C'est pourquoi nous sommes tristes, en ce mois dernier, parce que Claude Renaud, conseillère municipale en charge de la petite enfance après avoir été maire adjoint aux affaires scolaires, nous a quittés.

Malgré les divergences, il y avait toujours son élégance ; malgré les conflits, il y avait toujours sa politesse et son respect.

Elle était de ces élus, qui sur l'ensemble des bancs d'une assemblée, n'ont qu'une volonté : servir les autres, la collectivité avec leur part de vérité, leur part d'erreur. Ce sont ces élus qui rappellent que la politique n'est pas cette chose honnie et décriée.

Au revoir, Madame.

Antony Place Publique

### Donnez votre avis sur la RD920

Du 25 mai au 26 juin, les travaux de réaménagement de la RD920 seront soumis à enquête publique. Allez consulter le dossier et inscrire vos observations en Mairie !...

📧 Je veux recevoir **Antony Place Publique** par mail et en couleur. C'est gratuit, c'est facile, une simple demande à [app92@club-internet.fr](mailto:app92@club-internet.fr)

📧 Je retrouve aussi les anciens numéros et tous les dossiers sur [www.antonyplus.com](http://www.antonyplus.com)

## La vidéosurveillance a de beaux jours à Antony

Une énième loi sécuritaire dénommée « Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure » prévoit un certain nombre de dispositions concernant l'échelon local en particulier en matière de vidéosurveillance dont la municipalité d'Antony nous a gracieusement et richement dotés (une quarantaine de caméras) sans qu'aucun bilan n'ait jamais été rendu public.

Un des principaux « atouts » de cette loi est de rebaptiser le vocable angoissant « vidéosurveillance » par la douce « vidéoprotection ».

Outre cet aménagement sémantique à vertu anesthésiante pour les citoyens inquiets, les dispositions traitant de la vidéosurveillance sont critiquables à plus d'un titre.

Premier niveau de critique : l'Etat est en train de se décharger de sa responsabilité régalienne de protection des biens et des personnes sur les collectivités locales. Pendant que la « révision générale des politiques publiques » (RGPP) se traduit par la suppression de 9000 postes de policiers, l'Etat incite, fortes subventions à l'appui, les collectivités locales à investir dans les caméras... feignant d'omettre le coût de fonctionnement (salaires des agents en charge de visionner les images notamment) financés par les impôts locaux. La loi permettra même aux préfets d'imposer aux élus récalcitrants l'installation de caméras sur leur territoire... une énième entorse au principe de libre administration des collectivités locales.

Deuxième niveau de critique : le risque de privatisation rampante de tout un pan



de la politique de sécurité qui s'ouvre puisque désormais, les collectivités locales pourront déléguer le visionnage de la vidéosurveillance à des opérateurs privés. Ce risque est bien réel au vu des coûts de fonctionnement astronomiques d'une technologie en pleine expansion. Les collectivités auront le choix entre la toujours impopulaire augmentation des impôts et une externalisation de la vidéosurveillance censée moins coûteuse mais qui n'offrirait pas toutes les garanties (respect de la vie privée, durée de conservation, possibilité de recours...).

L'équipe municipale actuelle saura-t-elle résister longtemps aux principes de la concurrence libre et non faussée pour justifier une désormais possible délégation de service public de la sécurité des Antoniens ?

■ Maxime BALDIT

## Nouveau PLU : le Maire avance masqué

*Le plan local d'urbanisme (PLU) de notre ville, élaboré entre 2004 et 2008, va subir prochainement une modification. Déjà !? Pourquoi ?*

La majorité municipale tente de minimiser l'affaire, en annonçant sur le site Internet de la Mairie des «ajustements mineurs», «rien d'exceptionnel», des «modifications simples», des «rectifications de petites incohérences». Bref elle cherche à anesthésier la population pour éviter d'affronter le débat avec les citoyens. Fidèle à sa méthode, elle joue une farce où Polichinelle détourne l'attention du public.

### Quatre modifications mineures ?

Seulement 4 points de ce nouveau PLU sont exposés dans la communication en ligne de la Mairie :

- le changement de zonage de l'emprise Aventis au quartier La Fontaine ;
- celui des rives de la RD920 à l'extrême Nord d'Antony ;
- l'impossibilité de démembrer des terrains en zone résidentielle ;
- l'assouplissement des règles de construction de stationnements pour les commerces de centre-ville.

Si ces 4 mesures n'appellent que peu de critiques de principe, on peut cependant constater que les propriétaires des parcelles autour de l'avenue Beauséjour anticipent le nouveau zonage en attendant les promoteurs : cela a déjà amené une augmentation considérable du loyer de la crèche Framboisine qui pense déménager vers le sud de la ville. Quelle belle démonstration du rôle aménageur de cette municipalité !

### Le diable caché dans les détails !

Mais le dossier n'évoque pas un autre sujet important : la modification de la hauteur maximale de construction en zone UAa. Elle autorise une hauteur majorée de 1 mètre



tre pour les nouvelles constructions quand le rez-de-chaussée est destinée à une activité commerciale. Cette modification est justifiée par la Mairie comme un soutien aux commerces de centre-ville, pour leur permettre une installation moins contrainte en rez-de-chaussée. Mais, comme par hasard, ce PLU modifié, combiné avec un nouvel alignement de l'avenue Gabriel-Péri (qui reste bien sur à l'ordre du jour) y permettra la construction d'immeubles modernes et aseptisés de 4 étages à la place des pavillons existants : le rêve de la Mairie !

Oubliées ainsi, les «orientations stratégiques» du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) parmi lesquelles la «conservation du caractère résidentiel et pavillonnaire» de notre ville et «l'urbanisation maîtrisée dans un cadre de qualité»... Oubliées, les journées du Patrimoine 2005 où la Mairie était si fière de faire découvrir aux Parisiens les charmes d'Antony. Oubliées les recommandations de la Commission d'enquête du PLU initial... Oubliées, les promesses électorales de 2008... La Mairie se moque bien de tout cela : avec elle, l'avenue Gabriel-Péri, garnie de grands, gros, gras et gris immeubles de la Franco-Suisse, pourrait bientôt s'appeler (triste retour des choses : avant la seconde guerre mondiale, l'Avenue s'appelait «Avenue des Deux-gares») l'Avenue des Dégâts !

Nous vous invitons à consulter le dossier d'enquête publique en Mairie du 26 avril au 28 mai et à porter sur les registres vos observations. Ne laissons pas faire n'importe quoi !

### ■ Antony Place Publique

## Exercice de Sénantique

Dans l'éditorial de Vivre à Antony du mois d'avril, Jean-Yves Sénant nous donne une grande leçon de maîtrise de la plume. Après avoir présenté différents investissements municipaux, il conclut : « Et ce budget, nous le réaliserons sans augmenter le taux des impôts locaux ». En une phrase aussi courte, il trouve le moyen de tordre par deux fois la vérité pour la faire entrer dans son discours : le Maire n'écrit pas «ce budget, nous le réalisons sans augmenter les impôts», il écrit : « nous le réaliserons sans augmenter le taux des impôts ». En effet, d'une part, faisant litière de ses promesses électorales de 2008, la majorité municipale a déjà augmenté le taux des impôts locaux de 3% en 2009. D'autre part, les bases d'imposition ont été relevées sur ce même exercice. Ce qui fait que, selon le compte administratif débattu début avril au Conseil municipal, le montant total des impôts communaux a en réalité augmenté de 6,8% en 2009.

Assumer ses choix, cela s'appelle la responsabilité ; amuser la galerie, cela s'appelle faire le pitre.

■ Bruno Edouard

## Les lignes haute tension sont-elles dangereuses ?

C'est à cette question qu'un comité d'experts de l'AFSSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail - [www.afsset.fr](http://www.afsset.fr)) a cherché à répondre avec un rapport diffusé en avril 2010. Comme tout dispositif ou appareil électrique ou électronique, les lignes à haute tension génèrent des champs électromagnétiques. Ces champs, dits de très basse fréquence, sont différents des champs produits par les téléphones mobiles et les antennes-relais, mais leur éventuel risque sur la santé humaine reste discuté.

De multiples travaux ont été menés dans le monde, dont une étude d'exposition réalisée à Champlan (à côté d'Orly avec les lignes à haute tension qui traversent Antony). Si les résultats sont contradictoires sur les effets à court terme, il existe une forte convergence en ce qui concerne de possibles effets à long terme. Une association statistique entre exposition aux champs magnétiques extrêmement basses fréquences et leucémie infantile a été observée par différentes études épidémiologiques. À partir de ces données, le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) a classé

en 2002 le champ magnétique de fréquences 50-60 Hz comme cancérigène possible pour l'homme (catégorie 2B), une catégorie où l'on retrouve le café.

L'absence de certitude scientifique invite donc à la prudence. L'Afsset recommande ainsi dans son rapport de ne pas installer ou aménager de nouveaux établissements accueillant des enfants (écoles, crèches...) à proximité immédiate des lignes à très haute tension, et de ne pas implanter de nouvelles lignes au-dessus de tels établissements. Une contrainte qui va peser sur l'aménagement d'Antony pôle surplombé par les lignes à haute tension. Enfin, l'Afsset conseille également d'associer les populations locales aux études de caractérisation de l'exposition, en les impliquant dans la définition des objectifs et en les informant des résultats. Une démarche citoyenne qu'APP souhaiterait voir appliquer sur Antony quand on évoque une étude sur l'enfouissement éventuel des ces lignes électriques.



■ Pierre RUFAT

### Carnet scolaire

La Mairie entreprend depuis quelque temps de réunir les associations de parents d'élèves pour leur expliquer la politique municipale en l'espace. Ces séances s'accompagnent de la remise d'un carnet explicatif aux délégués de parents. Nous ne pouvons que nous féliciter de la démarche. Mais la transparence n'est pas vraiment au rendez-vous.

Passons sur les tassements d'échelles des graphiques visant à faire croire que les dépenses d'entretien des écoles augmentent de façon significative. Passons sur l'annonce de décisions d'équipements informatiques pas encore entrées totalement en vigueur deux ans plus tard. Et passons aussi sur ces « hénarques fôtes » d'orthographe dans un document consacré au temple du savoir...

Sur certains points, la présentation municipale pourrait être classée dans les œuvres de fiction (de série B, bien sur...). Ainsi, la Ville s'auto-félicite du nombre de déplacements en autocar, alors que les parents connaissent les limitations drastiques imposées en ce domaine (un déplacement culturel par classe et par an). Concernant le budget « photocopies », on apprend qu'il est établi sur la base du nombre de copies réalisées l'année précédente, valorisé à 1 centime pièce : quand on sait que chaque réunion de rentrée scolaire est l'occasion pour les enseignants de rechercher parmi les parents ceux qui peuvent réaliser des photocopies à leur travail, on se pince pour ne pas rire !

Dans d'autres domaines où il est notoire que les résultats sont insuffisants, on sent une certaine prudence, voire une gêne, dans le discours municipal. Sur l'encadrement du temps de restauration scolaire, la Mairie laisse entrevoir des difficultés de recrutement de surveillants. Et si la Ville s'auto-congratule du soutien qu'elle apporte à l'enseignement des langues étrangères, elle insiste sur le fait que la responsabilité pédagogique reste à l'Education nationale : sans doute pour faire oublier qu'après une année d'initiation à l'anglais, les élèves ne peuvent en général qu'annoncer les couleurs de l'arc-en-ciel.

Ce livret se conclut par une remarque sur son caractère perfectible.

Effectivement, élève Le Bourhis Jean-Yves : peut mieux faire !

■ Bruno Edouard



## Ligne TGV Massy-Valenton : « La vérité si je mens ! »

**A** l'automne dernier, quelques mois avant les élections régionales, le maire d'Antony et son conseiller aux nuisances environnementales, responsable d'un comité de défense de riverains, annonçaient l'abandon du projet d'aménagement de la ligne TGV Massy-Valenton. L'un et l'autre invitaient quasiment la population antonienne à sabler le champagne ! Evidemment, APP (voir notre numéro 9) se montrait particulièrement réservé sur ce soudain revirement de l'Etat et de RFF, la société chargée de la réalisation du projet. Notre rédaction et les élus « Citoyens à Antony » voyaient là et dénonçaient une petite et basse manœuvre électorale. Nous avions tort car le projet d'aménagement de la ligne Massy-Valenton serait bien, selon nos dernières informations, remis en cause ou plutôt une partie du projet serait revue. Ainsi, les quelques protections imposées à RFF, à l'Etat et à la Région Ile-de-France par l'action des riverains seraient purement et simplement abandonnées dans le nouveau projet. Il consisterait à aménager la ligne sur une voie TGV entre Massy et le saute-mouton de la rue des Chênes puis à utiliser pendant quelques temps la voie dé-

saffectede du RER B et enfin à circuler sur les deux voies existant dans l'ensemble de la traversée de la ville. Ainsi RFF prévoit d'abandonner la construction du mur de soutènement de la rue des Chênes réalisant de fait de substantielles économies. En vérité, s'il y a abandon du projet initial, c'est



hélas au détriment des riverains puisque le trafic prévisionnel lui est inchangé, 80 convois supplémentaires chaque jour plus le doublement des cadences du RER C soit environ 150 trains de plus quotidiennement avec un projet restreint concernant la protection environnementale des riverains. La commission permanente du Conseil

régional d'Ile-de-France vient d'être saisie du projet et doit délibérer lors de sa prochaine séance. Par ailleurs, saisie par RFF, la Commission Nationale du Débat Public vient de décider le 5 mai l'organisation d'un débat à propos du projet d'interconnexion TGV sud Ile-de-France qui doit relier en 2020 Massy-Orly-Valenton en empruntant, pour partie en souterrain selon l'une des hypothèses proposées, la ligne actuelle Massy-Valenton. L'entrée du tunnel pourrait alors se situer à hauteur de la rue des Chênes...

Le Maire et son conseiller aux nuisances environnementales jurent qu'ils ne savent rien, mais ils ont rendez-vous avec RFF et les représentants de l'Etat le 19 mai prochain... Peut-être informeront-ils enfin les riverains et les associations de défense des riverains. En attendant, l'heure est à la mobilisation car les risques n'ont jamais été aussi lourds et proches pour des milliers d'Antoniens, riverains de la ligne Massy-Valenton.

■ Antony Place Publique

## Une entreprise classée « Seveso » dans un immeuble municipal menaçant !

**L'**entreprise Galion, située en zone industrielle, est classée « Seveso II », c'est dire qu'elle présente des risques sérieux pour les populations voisines, dont une résidence HLM de près de 300 logements, une cité scolaire, maternelle, primaire et collège... L'entreprise traite des métaux destinés à l'aviation, elle utilise des matières hautement dangereuses, du phosphore notamment. Elle a déjà connu quelques problèmes, des rejets dans les réseaux de la ville, rejets qui ont fait l'objet d'un long contentieux avec la mairie. En 2008, le préfet mettait la société en demeure de respecter les normes...

L'immeuble industriel dans lequel est installée cette entreprise appartient pour partie à la mairie d'Antony. Depuis plusieurs semaines, une partie du bâtiment est étayée, des barrières de sécurité interdisent l'approche. L'entreprise classée est, dans le même bâtiment, à une quarantaine de mètres...

Jean-Marc Feuillade, le représentant des locataires de la résidence des Morins, a saisi la mairie, demandant qu'on lui indique s'il existe un risque pour les populations riveraines et dans ce cas quelles mesures sont prévues pour prévenir ce risque éventuel. Dans un courriel du 11 mai, le maire fait savoir que « *sur la partie des bâtiments lui appartenant, la ville a mis en place un dispositif de sécurité dans la mesure où nous avons découvert des fissures sur la façade. Ce dispositif se veut une application du principe de précaution et vise avant tout à éviter toute entrée dans le bâtiment. Mais, poursuit le maire, je tiens vraiment à vous rassurer : ce bâtiment ne présente aucun danger pour les riverains et le dispositif mis en place n'a rien à voir avec le fait que l'entreprise Galion, située à côté, soit classée en SEVESO II. Par ailleurs, ajoute-t-il, concernant l'entreprise Galion, celle-ci est soumise à la réglementation dite « Installations classées » (ICPE) qui est de la compétence du Préfet.*

Le représentant des locataires, pas tout à fait convaincu que la vétusté de l'immeuble ne présente pas un éventuel danger induit par la présence de cette entreprise, a parallèlement saisi par courrier recommandé le Préfet des Hauts de Seine pour avoir toutes les garanties concernant la sécurité des riverains...  
Affaire à suivre !



### ANTONY PLACE PUBLIQUE

9 bld Brossolette 92160 ANTONY

app92@club-internet.fr

Directeur de publication : Fabien Feuillade

Rédaction : Maxime Baldit, Michel Boulenger, Jean-Marie David, Annie-Laure Delacroix, Pierre Delmotte, Bruno Edouard, Fabien Feuillade, Jean-Marc Feuillade, Gabrielle Guillaume, Jean-Pierre Jaugin, Jean-François Moingeon, Pierre Rufat, Isabelle Sénécal

Crédits photo : Maxime Baldit, Jean-Marc Feuillade, Bruno Edouard, Fabien Feuillade

Maquette : Isabelle Sénécal

ISSN : 2101-3675

Impression : IPNS

Enregistré au TGI de Nanterre sous le n°09/04/PDL  
Dépôt légal annuel

Imprimé sur papier recyclé